

SERVICE EUROPEEN POUR L'ACTION EXTERIEURE



Chef de Division

Département: Afrique
Direction: Afrique de l'Ouest et Centrale
Division: Afrique centrale et Grands Lacs

Bruxelles, le **30 AVR. 2012**
Ares(2012)320613 - eeas.sg.3(2012)384947

Cher pétitionnaire,

Je vous remercie pour votre pétition du mois de mars 2012 dans laquelle vous appelez l'Union européenne (UE) à exhorter les autorités camerounaises à rendre public leur rapport d'enquête sur les événements de février 2008 et veiller à ce que toutes les victimes reçoivent des réparations adéquates.

Je souhaite d'abord vous confirmer l'attachement de l'UE au progrès de la démocratie en Afrique et vous assurer que nous suivons avec attention le respect des droits de l'Homme au Cameroun.

L'UE et le Cameroun ont des engagements internationaux communs dans le domaine des droits de l'Homme. Ces engagements établissent des normes permettant notamment aux citoyens camerounais d'avoir accès à la justice et lutter contre l'impunité. C'est dans ce cadre que la délégation de l'UE à Yaoundé fournit une assistance financière directe à un certain nombre d'organisations de la société civile, actives dans différents domaines.

La question des violences survenues au Cameroun en février 2008 a été régulièrement soulevée dans le cadre du dialogue politique prévu par l'accord de Cotonou et elle continuera à l'être. De plus, nous sommes là en tant que partenaire pour accompagner le gouvernement en vue d'améliorer la gouvernance démocratique et la justice.

L'UE continue d'intervenir auprès de certains membres de l'Assemblée Nationale du Cameroun à propos de la réforme du code pénal, en vue de garantir davantage le respect des libertés fondamentales.

Je peux vous assurer que nous restons attentifs et engagés à l'amélioration concrète des droits de l'Homme au Cameroun.

Je vous prie d'agréer, cher pétitionnaire, l'expression de mes salutations distinguées.

Elisabeth TISON